

# eco



ÉDITION FRANCOPHONE

ECO est publié par les Organisations non gouvernementales depuis la Conférence de Stockholm sur l'environnement en 1972. Cet exemplaire est produit de façon collective par les groupes du Réseau Action Climat mondial présents à COP15 - MOP 5, Copenhague, Décembre 2009

## Leçons de calcul

En arrivant à Copenhague, l'envoyé spécial des Etats-Unis Todd Stern a déclaré « *Les émissions sont les émissions. Vous devez réviser vos maths. Si vous vous souciez de la science, et c'est notre cas, il n'est pas possible de résoudre ce problème en donnant aux*

*pays en développement un blanc seing* ». ECO se soucie effectivement de la science et a bien révisé. Todd Stern et d'autres pays développés pourraient être intéressés par les conclusions.

Le 4ème rapport d'évaluation du GIEC a mis en évidence la nécessité de réduire les émissions des pays développés de 25% à 40% d'ici à 2020 sur la base des niveaux de 1990, ainsi qu'une déviation substantielle pour les pays en développement par rapport au scénario «laisser-faire» (le BAU pour «business as usual »).

La littérature scientifique situe cette déviation substantielle entre 15 à 30% par rapport au BAU.

Ainsi que le GIEC l'a déjà souligné, ces objectifs de réduction d'émissions donnent au monde une chance sur deux d'éviter une augmentation au-delà de 2°C. Il est donc important de remarquer que la disparité entre les faibles niveaux d'ambition des pays développés et l'action proposée par les pays en développement est plutôt importante. Selon des estimations récentes de Project Catalyst, une initiative de Climate Works, ce sont les pays en développement qui se trouvent dans la fourchette de réductions proposées, et plutôt en haut. En analysant les nombreux engagements et plans d'action déclarés par les pays en développement, Project Catalyst les situent tous dans la fourchette 15-30%, avec deux pays qui la dépassent, le Brésil avec 39% et l'Indonésie avec 41% de déviation par rapport au BAU. Les Maldives et le Costa Rica ont proposé de devenir neutre en carbone d'ici à 2020, supplantant largement les plus grandes ambitions des pays Annexe I. L'Afrique du Sud vient d'annoncer qu'elle va...

- suite page 2

## Conseil du Fonds d'adaptation : c'est du sérieux !

Aujourd'hui, le président du Conseil du Fonds pour l'Adaptation (CFA) fera un bilan des actions du conseil en 2009 lors d'un side event. ECO invite ceux qui croient que le Fonds d'Adaptation (FA) est un corps politisé de négociation et non une institution s'occupant réellement l'adaptation à participer et à revoir leur jugement (à 13h salle Rassmussen).

Le FA est innovant à trois égards : il est alimenté par un prélèvement automatique de 2% taxant les projets MDP ; la représentation majoritaire des pays en développement au Conseil, et le mandat de fournir un accès direct aux fonds.

Le CFA a aussi récemment innové: il incite les pays à soumettre des demandes de financement vers les communautés les plus vulnérables, et a amélioré la transparence dans sa prise de décision. Il va bientôt approuver les premiers projets, mais ses ressources sont insuffisantes.

Vu les progrès du CFA, ECO s'inquiète du peu d'intérêt que cela suscite dans la discussion sur les finances post-2012. Oui, il s'agit bien d'un instrument du Protocole de Kyoto mais cela n'empêche pas d'appliquer partout les leçons tirées de la création d'une institution avec accès et mise en œuvre rapide.

ECO estime pertinentes les convergences entre les fonctions/spécificités du FA et les propositions des pays pour un nouveau mécanisme financier. La proposition conjointe du Royaume Uni, Mexique, Norvège et Australie appelle à l'accès direct aux fonds quand les standards fiduciaires le permettent, avec certaines clauses de sauvegarde.

- suite page 2

## Un accord sincère sur les puits?

Au cours de la cérémonie de remise des prix Fossile du Jour, la France s'est vue décerner le deuxième Rayon du Jour de tous les temps pour avoir adopté une position radicale et courageuse sur la question de l'Utilisation des Sols, le Changement d'Affectation des Sols et la Foresterie (LULUCF en VO).

La France, à la différence des grands pays forestiers d'Europe tels la Suède, l'Autriche et la Finlande s'est clairement positionnée, lors du Conseil européen en cours à Bruxelles, pour une comptabilisation stricte des émissions issues des forêts. Comme pour les autres secteurs, la France défend 1990 comme année de référence des émissions.

Malgré sa complexité, le LULUCF est au cœur des débats à Copenhague. Il est l'une des fameuses échappatoires : des défauts dans les règles qui dégradent considérablement les objectifs de réduction d'émissions. Au dernier décompte, l'objectif de réduction actuel situé entre 13 et 19% tomberait à 3 ou 4%, soit au mieux un statu quo vis-à-vis des engagements de Kyoto. Pour parvenir à un accord final à la hauteur, les Etats doivent faire preuve de courage mais aussi de sincérité.

On ne triche pas avec le climat.



## Pour le droit à un climat viable

L'anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme était fêté hier à travers le globe. Les changements climatiques menacent les modes de vie, la santé, l'accès à l'eau et la survie. A cause de cela, le résultat de Copenhague doit reconnaître et protéger les droits fondamentaux.

Eco applaudit les délégués auteurs de la dernière version du texte de Vision Partagée, qui reconnaît que les changements climatiques ont des implications sur les droits humains. Cependant, plusieurs éléments manquent après ce bon début.

La Vision Partagée doit préciser que les actions de réduction et d'adaptation doivent se faire en respectant, en protégeant et en promouvant les droits humains. Outre la vulnérabilité due à la géographie, le texte doit préciser celle due à la pauvreté, le genre, l'âge, le statut minoritaire ou indigène ou encore le handicap. Plutôt que de « souhaiter » la participation des parties prenantes, la vision partagée doit garantir l'accès à l'information, à la participation effective et à l'accès au processus judiciaire.

La Justice Climatique pour les plus pauvres et les plus vulnérables demande d'intégrer les Droits de l'Homme dans tous les aspects de l'accord, pas seulement la vision partagée.

Les textes sur l'adaptation et sur la mitigation doivent réaffirmer les obligations existantes des Parties sur ces Droits. Le texte adaptation, en particulier, doit reconnaître les droits humains fondamentaux des personnes déplacées dans leur pays ou réfugiées à l'étranger. Cela concerne notamment la dimension transfrontalière des effets des changements climatiques. Enfin, l'accord devra exiger des mécanismes permettant l'expression des individus, des communautés locales ou des populations indigènes qui seraient touchées par la mise en œuvre de la Convention. Eco apprécie que les négociateurs n'aient pas jusqu'à présent exercé leur droit à des « horaires raisonnables » garanties par les textes internationaux. Mais ils devront pourtant travailler plus pour protéger les Droits de l'Homme.



## Incroyable Canada

Le Canada aurait négocié de manière particulièrement constructive cette semaine, selon une déclaration attribuée à Yvo de Boer. Etonnant, non ? Après tout, il s'agit du pays ayant l'un des plus faibles objectifs de réduction de l'Annexe 1. C'est aussi le pays du record de dérapage vis à vis de Kyoto : +34%. La remarque énigmatique de Yvo ne tient pas non plus son origine dans l'arrivée de ce pays à Copenhague sans plan sérieux de réductions d'émissions domestiques (Note: "attendre les Etats-Unis" n'est pas vraiment un plan. L'expansion des sables bitumineux de l'Alberta non plus).

Mais alors pourquoi ? Peut-être le Secrétaire Général a-t-il simplement anticipé le pire avec l'arrivée du Ministre canadien de l'environnement Jim Prentice ce week-end. Ce même ministre a récemment juré de « ne pas être un boy scout » à la table des négociation et de ne pas s'affoler face au battage médiatique. En d'autres mots, il vaut mieux s'habituer à ce que le Canada soit à la traîne, ou pire.



*Suite « Leçons des calculs » -*

entreprendre des actions de réductions qui diminueront de 34% ses émissions par rapport à son tendanciel d'ici à 2020 et d'environ 42% d'ici à 2025. Comme pour les engagements nationaux d'autres pays en développement, ceci dépendra du financement international. Ceci signifie que les émissions plafonneraient entre 2020 et 2025, resteraient à un plateau pendant environ 10 ans puis diminueraient en termes absolus.

La Corée de Sud a un objectif de 30% de réduction comparé à son BAU et a promis presque 100 millions de \$ aux industries

environnementales dans le cadre de son plan de relance économique.

ECO reconnaît que définir un BAU pour chaque PED relève du défi. L'intensité des objectifs de l'Inde et de la Chine sont difficilement quantifiables parce qu'ils varient selon des estimations de leur croissance économique. De même, pour les pays en développement, le financement conditionne ces efforts de réduction, car ces pays luttent simultanément contre la pauvreté et pour le développement humain.

Revenons aux propos de Stern. Bien sûr, quelques pays exemplaires frôlent ou dépassent la fourchette nécessaire de 25-

45% de réductions, comme la Norvège ou l'Ecosse. Mais l'ensemble des pays développés n'atteint que 8 à 12% selon les calculs effectués par Ecofys et Climate Analytics, une fois déduits les crédits forestiers. D'autres calculs incluent des échappatoires disponibles (Eco d'hier) et arrivent à un calamiteux -2% à +4% par rapport à 1990 ! Faute d'augmenter significativement leurs engagements, aucun pays développé ne respecte la fourchette -25% -40% nécessaire d'ici à 2020. A Copenhague, il semble que les mauvais élèves sont encore les pays développés.



*Suite « Conseil du Fonds d'adaptation : c'est du sérieux ! » -*

Les US proposent de laisser les institutions nationales administrer les projets et programmes, mais veulent des standards fiduciaires forts. Ce qui est proche de l'accès direct aux fonds du FA, qui peut accréditer des entités nationales de mise en œuvre (quand elles respectent certains standards fiduciaires). Elles deviennent alors les bénéficiaires directes des fonds du FA.

En revanche, les propositions sur la gouvernance diffèrent. Mais l'organisation de type « conseil » montre qu'une courtoisie majoritaire de PED ne permet pas à ces derniers

de s'imposer. En pratique, le CFA obtient le consensus en débattant longuement des problèmes les plus complexes.

Autre problème, celui des ressources financières. Le FA peut recevoir des fonds de sources multiples, et pas seulement des mécanismes de Kyoto. Si les parties choisissent une taxe (sur le fret maritime ou aérien par exemple) ou la contribution obligatoire, le FA pourra recevoir ces fonds. ECO propose donc de renforcer le FA en lui confiant des ressources financières substantielles et additionnelles, dans le cadre d'un accord fort sous la Convention et d'une 2ème période d'engagement Kyoto.

Et pourquoi pas en faire une institution opérationnelle dans un mécanisme financier réformé ?

En tout cas, ECO s'oppose à l'assèchement du fonds dans le cas où le MDP meurt ou s'affaiblit. Le changement climatique fait déjà assez de victimes.



### REMERCIEMENTS

Le RAC-F remercie le ministère français de l'écologie (MEEDDM) et la Fondation du Prince Albert II de Monaco pour leur soutien financier (le contenu de ce bulletin n'engage en rien ces deux partenaires) ainsi que tous ceux qui ont participé à la rédaction de ce numéro et l'équipe de l'ECO anglais. ECO français est disponible sur :

[www.rac-f.org](http://www.rac-f.org)